

VANDEMOORTELE
Société Anonyme
Ottergemsesteenweg-Zuid 816
9000 Gand (Belgique)
TVA BE 0429.977.343
RPM Gand (Division Gand)
(la "Société")

Avis important

Etant donné la crise Covid-19 et l'interdiction de rassemblement qui reste en vigueur, le conseil d'administration de la Société a décidé sur base de l'article 25.4 des statuts et l'article 7 :137 CSA de convoquer et tenir l'assemblée générale ordinaire via l'utilisation du moyen de communication électronique Teams mis à disposition par la Société et accessible aux actionnaires, aux administrateurs, au commissaire et aux propriétaires d'obligations dématérialisées. Le conseil d'administration leur demande donc expressément de ne pas participer physiquement à l'assemblée générale ordinaire. Les membres du bureau assisteront toutefois physiquement à la réunion afin d'en assurer l'organisation et le bon déroulement conformément à la loi.

Procuration de propriétaire d'obligations, aux fins de participer avec voix consultative, à l'assemblée générale ordinaire de Vandemoortele NV le 11 mai 2021 à 15 heures

Cette assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société se tiendra via un moyen de communication électronique mis à disposition par la Société, à savoir une connexion Teams dont les données d'appel seront mises à la disposition des participants le 11 mai 2021 à 9 heures au plus tard.

A l'attention de Monsieur Erwin De Deyn
Chief Legal & Risk Officer
Ottergemsesteenweg-Zuid 816
B-9000 Gent
e-mail: erwin.dedeyn@vandemoortele.com

Le/la soussigné(e),

Nom/Dénomination:.....,

Adresse/Siège social & N° BCE:.....,

Adresse e-mail :

Propriétaire de(nombre)

- (1) 3,06 % obligations NV Vandemoortele (ISIN BE0062227933) avec comme date d'échéance le 10 juin 2022, émises le 10 juin 2015*
- (2) 3,50 % obligations subordonnées NV Vandemoortele (ISIN BE0002268374) avec comme date d'échéance le 7 novembre 2023, émises le 7 novembre 2016*

* supprimer si non applicable

par la Société, déclare par la présente désigner en qualité de mandataire spécial:

Monsieur/Madame :

Adresse :

Adresse e-mail :

aux fins de le/la représenter, avec voix consultative, à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 11 mai 2021 à 15 heures via l'utilisation du moyen de communication électronique mis à disposition par la Société, à savoir une connexion Teams avec l'ordre du jour et les propositions de résolutions de l'assemblée générale ordinaire suivants :

- Prise de connaissance du rapport de gestion des comptes combinés du Conseil d'administration et des rapports du commissaire de la Société sur les comptes statutaires et les comptes consolidés de la Société arrêtés au 31 décembre 2020.
- Approbation des comptes statutaires de la Société arrêtés au 31 décembre 2020 et proposition d'affectation du résultat.

Proposition de résolution : L'assemblée générale ordinaire décide d'approuver les comptes statutaires arrêtés au 31 décembre 2020, ainsi que l'affectation du résultat proposée par le Conseil d'administration de la Société dans son rapport de gestion des comptes combinés.

- Prise de connaissance des comptes consolidés de la Société arrêtés au 31 décembre 2020.
- Décharge aux administrateurs de la Société.

Proposition de résolution : L'assemblée générale ordinaire décide de donner décharge à chacun des administrateurs de la Société pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice 2020.

- Décharge au commissaire de la Société.

Proposition de résolution : L'assemblée générale ordinaire décide de donner décharge au commissaire de la Société pour l'exercice de son mandat pendant l'exercice 2020.

- Renouvellement de la nomination des administrateurs.

Proposition de résolution : L'assemblée générale ordinaire décide de nommer comme administrateurs de la Société pour une période de trois ans qui expirera immédiatement après l'Assemblée Générale relative à l'exercice arrêté au 31 décembre 2023 :

- Mr. Jean Vandemoortele
- Mme. Marie-Christine Casier
- NV Artval, représentée par son représentant permanent, Mr. Christian Vandemoortele
- SRL Arema, représentée par son représentant permanent, Mr. François Casier

Leur mandat sera rémunéré conformément aux décisions prises par l'assemblée générale.

- Nomination des nouveaux administrateurs.

Proposition de résolution: L'assemblée générale ordinaire décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la Société pour une période de trois ans qui expirera immédiatement après l'Assemblée Générale relative à l'exercice arrêté au 31 décembre 2023:

- *Honest Foods BV, avec siège à 1000 Bruxelles, Avenue Louise 146, représentée par son représentant permanent Monsieur Charles Vandemoortele*
- *Madame Catherine Billiet, ayant élu domicile au siège social de la Société*

Leur mandat sera rémunéré conformément aux décisions prises par l'assemblée générale.

- Divers.

Les propriétaires d'obligations dématérialisées doivent, s'ils souhaitent être présent à l'assemblée générale ordinaire avec une voix consultative, déposer cette procuration signée au plus tard le mercredi 5 mai 2021 aux bureaux de la Société à 9000 Gent, Ottergemsesteenweg-Zuid 816 ou l'envoyer par e-mail à l'adresse erwin.dedeyn@vandemoortele.com.

Ensemble avec cette procuration signée, les propriétaires d'obligations dématérialisées doivent déposer/envoyer une attestation délivrée par un teneur de compte agréé ou par l'organisme de liquidation, qui confirme l'indisponibilité des obligations jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire.

Nom:

Date: